

ORGANISATION GENERALE

Joueur(euses) autorisé(e)s :

Les participant(e)s doivent être licenciés Compet Lib ou Compétition volley

Cette pratique est interdite aux joueurs de niveau D1M, ARM ou plus...Ainsi qu'aux joueuses de Régionale ou plus...

Un joueur licencié dans un club peut jouer avec un autre club que le sien mais dans ce cas il ne devra jouer dans cette pratique qu'avec ce club.

Nombre d'équipes / club et mouvement des joueurs(euses)

Il y a possibilité d'engager plusieurs équipes par club, un joueur (une joueuse) ne peut évoluer à sa guise entre les différentes équipes 4X4 de son club.

La règle est la même qu'en championnat classique :

J fait le 1^{er} match de la saison avec l'équipe A = ce dernier est considéré « équipe A »

J joue 3 fois avec l'équipe A = ce dernier est considéré « équipe A »

Si « J » veut jouer avec l'équipe B, il doit « ne pas jouer » avec l'équipe A 3 journées de championnat de suite. Ainsi il pourra évoluer avec l'équipe B. Par contre si « J » rejoue 1 match avec l'équipe A (son équipe d'origine) il sera aussitôt considéré comme joueur de l'équipe A et devra, si il souhaite re basculer dans l'équipe B, attendre 3 journées de championnat de l'équipe A sans jouer pour pouvoir changer...

Engagements et Calendriers :

Après la clôture des engagements, un calendrier est élaboré avec des dates butoirs puis envoyé à chaque club participant.

Il convient à chaque club recevant de contacter le club adverse afin de déterminer la date, l'heure et le lieu de la rencontre.

La procédure se fait via l'espace club

Les rencontres doivent être jouées **en priorité** la semaine qui précède la date butoir du calendrier initial proposée par le comité. Néanmoins une souplesse est autorisée en cas de difficultés pour placer le match dans la période souhaitée mais il faudra que les matchs « aller » soient joués avant la fin de la phase « aller » et idem pour la phase « retour » (ou avant la fin de la phase)

Match

L'équipe recevante a la charge d'assurer l'arbitrage de la rencontre (à défaut : auto arbitrage)

La saisie des licences des personnes participantes et le résultat final doit être effectuée via la Feuille De Match Electronique simplifiée, puis le résultat est envoyé via l'application de la FDME.

L'équipe recevante se doit de proposer un pot de fin de match

REGLEMENT SPORTIF

Les équipes participantes peuvent être constituées 8 personnes maximum (mixité autorisée sauf en 4x4 féminin)

La catégorie d'âge minimum requise pour pouvoir participer est la catégorie M18 (avec simple surclassement).

Le terrain mesure 9 m x 18 m – la ligne arrière se situe à 3 m du filet.
le filet : est à 2,35 m (2,24 m pour le 4X4 Féminin)

Tous les matchs se jouent en marque continue, en trois sets gagnants de 25 points sans limite supérieure avec 2 points d'écart - set décisif de 15 points sans limite supérieure avec 2 points d'écart.

L'arbitrage est assuré par le club recevant.(cas échéant : auto arbitrage)

Chaque équipe dispose de deux temps morts de trente secondes par set. Chaque équipe dispose de deux temps morts de trente secondes lors du set décisif.

Le serveur est arrière (poste 1), il est donc soumis aux points de règlement concernant les arrières. Tous les joueurs doivent passer à ce poste.

Les permutations entre joueurs et les pénétrations d'un passeur sont autorisées et soumises aux points de règlement concernant les permutations et la pénétration.

Les changements de joueurs sont illimités. Il n'y a pas de « libéro ».

